



Inscriptions et réinscriptions pour l'année scolaire 2024-2025

La période officielle d'inscription se tiendra du 27 novembre au 22 décembre 2023.

Âge d'admissibilité :

- Préscolaire 4 ans – temps plein : 4 ans au 30 septembre 2024;
- Préscolaire 5 ans – temps plein : 5 ans au 30 septembre 2024 ;
- Primaire - 6 ans au 30 septembre 2024.

La demande d'admission se fait à l'école de quartier, mais n'assure pas que l'élève fréquentera cette école. Il est également important de noter que le principe du premier arrivé, premier servi ne s'applique pas. Le CSSDA procède selon des critères d'admission et d'inscription établis.

Inscription au préscolaire 4 ans ou 5 ans et au primaire

Pour procéder à l'inscription de votre enfant, vous devez communiquer avec le secrétariat de l'école par téléphone au 450 492-3562 poste 4033 afin de prendre un rendez-vous.

[Aucune inscription ne sera acceptée si vous n'avez pas de rendez-vous.](#)

Voici les **documents requis** lors de votre rendez-vous:

- Original du certificat de naissance (Directeur de l'état civil – grand format);
- 2 preuves de résidence
 - o Permis de conduire;
 - o Compte de téléphonie;
 - o Compte d'Hydro-Québec ou Énergir;
 - o Compte de taxes scolaires ou municipales;
 - o Acte notarié de l'achat du domicile (pour les nouveaux propriétaires) ;
 - o Bail (+ lettre du propriétaire) ou une lettre d'un parent confirmant que l'élève et ses parents résident sous le même toit que ledit parent ainsi que la preuve de résidence de cette personne.
- Rapports d'évaluation professionnels, s'il y a lieu ;
- Dernier bulletin, s'il y a lieu.

Réinscription

Tous les parents des élèves qui fréquentent déjà l'école des Moissons recevront un courriel indiquant la procédure pour la réinscription via le portail Mozaïk.